

**JUSTE.**

**POUR TOUS.**

**REVENU  
QUÉBEC**



# **CARBURANTS**

## **EXIGENCES POUR LES FORMULAIRES PRODUITS PAR ORDINATEUR**

[revenuquebec.ca](http://revenuquebec.ca)

Ce guide concerne la *Déclaration trimestrielle de la taxe sur les carburants – IFTA (CAZ-510)*.



Ce guide s'adresse au concepteur de logiciels ainsi qu'à l'utilisateur d'un logiciel. Il a pour but de présenter les normes de conception et d'utilisation d'un logiciel permettant la production par ordinateur de la *Déclaration trimestrielle de la taxe sur les carburants – IFTA* (CAZ-510).

# 1 DÉFINITIONS

Les termes ci-dessous sont définis dans le contexte du présent guide.

## **Concepteur**

Personne ou entreprise qui conçoit un logiciel servant à produire une déclaration.

## **Formulaire produit par ordinateur**

Formulaire qui est produit au moyen d'un logiciel et qui respecte, de façon générale, le contenu et la présentation d'un formulaire de Revenu Québec.

## **Utilisateur**

Personne ou entreprise qui remplit, de façon manuscrite ou à l'écran, une déclaration en utilisant un formulaire produit par ordinateur.

## **Transporteur**

Personne ou entreprise, titulaire d'un permis relatif à l'Entente internationale concernant la taxe sur les carburants (IFTA), qui a l'obligation de produire une déclaration.

## 2 RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION DU CONCEPTEUR

Seules les parties 1, 2 et 3 du formulaire CAZ-510 peuvent être produites par ordinateur.

Le bordereau de paiement ne doit pas être reproduit. Le bordereau de paiement **original**, qui accompagne le formulaire CAZ-510, doit être utilisé s'il y a un paiement à effectuer.

---

### **Demande d'autorisation**

---

Le concepteur doit obtenir notre autorisation avant de distribuer ses produits. Pour plus de renseignements, consultez notre site Internet à l'adresse **[www.revenuquebec.ca/partenaires](http://www.revenuquebec.ca/partenaires)** ou composez le 418 266-1201 ou le 1 866 840-7060 (sans frais).

Toute demande concernant l'autorisation doit être transmise par Internet, à l'adresse de courriel **[infoconcepteur@revenuquebec.ca](mailto:infoconcepteur@revenuquebec.ca)**, ou par la poste, à l'adresse suivante :

Revenu Québec  
Autorisation CAZ-510  
3800, rue de Marly, secteur 6-4-6  
Québec (Québec) G1X 4A5

### **Document à transmettre avec la demande**

Le concepteur doit nous faire parvenir une épreuve originale du formulaire CAZ-510 avec sa demande d'autorisation. Chacune des parties de cette épreuve originale doit contenir des données fictives, afin que nous puissions vérifier l'inscription de ces données et l'exactitude des résultats fournis. Notez que les télécopies et les photocopies ne sont pas acceptées.

### **Autorisation et délai**

Nous nous réservons 10 jours ouvrables pour vérifier les épreuves reçues et, s'il y a lieu, donner notre autorisation. Si certaines exigences ne sont pas respectées et que des corrections sont nécessaires, le concepteur en sera avisé par écrit. Il devra faire une nouvelle demande en nous soumettant une nouvelle épreuve, sans quoi il ne pourra pas obtenir notre autorisation.

---

### **Exigences techniques**

---

#### **Format**

Le concepteur du logiciel doit prévoir que l'impression du formulaire se fera sur du papier blanc dont le format peut varier de 20,96 sur 27,31 cm (8 1/4 sur 10 3/4 po) à 21,59 sur 27,94 cm (8 1/2 sur 11 po). Dans le cas de papier en continu, il ne doit pas tenir compte des bandes d'entraînement pour obtenir la largeur acceptable. Les bandes détachables de chaque côté des feuilles devront être retirées et les feuilles de papier en continu devront être détachées avant l'envoi des documents par la poste.





## Présentation

- La présentation du formulaire produit par ordinateur doit correspondre à celle du formulaire CAZ-510.
- Les caractères d'imprimerie doivent être semblables ou équivalents à ceux utilisés dans le formulaire CAZ-510, y compris pour les données numériques de la déclaration. Le nombre de caractères par centimètre (ou pouce) doit aussi être le même.
- Le numéro d'autorisation doit figurer dans le coin supérieur droit de chaque page du formulaire produit par ordinateur.
- Les données préimprimées sur le formulaire CAZ-510 que le transporteur a reçu doivent toujours être reproduites telles quelles sur la déclaration. Il s'agit du nom et de l'adresse du transporteur, de son NEQ, de son numéro IFTA, de son numéro d'identification, de la période visée, de la date d'échéance et des dates et des montants des lignes 9 et 10, si ces derniers sont connus.
- Les dollars et les cents doivent être inscrits dans les espaces prévus à cette fin.
- Les données numériques doivent être arrondies au nombre entier le plus près, sauf pour ce qui est du taux de la taxe de la colonne N, qui doit comporter quatre décimales, et du nombre moyen de kilomètres par litre (case E), qui doit être arrondi à la deuxième décimale. Dans ce dernier cas, si la troisième décimale est égale ou supérieure à cinq, la deuxième décimale doit être arrondie au nombre entier supérieur (par exemple, 3,1249 devient 3,12 et 3,1250 devient 3,13).
- Les champs ombrés doivent présenter une densité maximale de 10 % pour assurer la lisibilité des données.
- Un formulaire qui est produit par ordinateur et que nous avons autorisé est considéré comme un formulaire prescrit. Il doit donc porter la mention « Formulaire prescrit – Président-directeur général » au bas des parties 1 et 2.
- Le formulaire produit par ordinateur doit être muni des éléments permettant la reconnaissance de la déclaration par nos systèmes.

## Reconnaissance de la déclaration par nos systèmes

Lorsque nous recevons un formulaire comportant un code à barres bidimensionnel, celui-ci fait l'objet d'une lecture optique par nos systèmes d'acquisition de données. Cette lecture nous permet de savoir de quel document et de quelle version il s'agit et d'effectuer, par la suite, le traitement des données qui y sont contenues selon des paramètres prédéfinis.

### Code à barres bidimensionnel

Chacune des pages du formulaire CAZ-510 comporte un code à barres bidimensionnel () qui lui est propre. Ce code est suivi immédiatement à sa droite d'un code d'identification et d'un numéro de correspondance qui forment une séquence de caractères alphanumériques. Voici un exemple de code à barres bidimensionnel, suivi d'une séquence de caractères alphanumériques :  10G1 ZZ 49487149.

Un code à barres bidimensionnel suivi d'une séquence de caractères alphanumériques, propre à chaque page, doit aussi figurer dans le formulaire produit par ordinateur. L'ensemble doit être inscrit dans des zones qui sont définies en fonction du format de la page.

À la page 1, le code à barres bidimensionnel doit se trouver au bas de la partie 1, sous la mention « formulaire prescrit – Président-directeur général », à une distance variant

- entre 0,2 et 5,0 cm (0,08 et 1,96 po) de la ligne pointillée;
- entre 2 et 14 cm (0,79 et 5,51 po) à partir de la droite de la page.

À la page 2, le code à barres bidimensionnel doit être centré sous l'encadré, à une distance variant

- entre 0,2 et 5,0 cm (0,08 et 1,96 po) de la ligne pointillée;
- entre 2 et 14 cm (0,79 et 5,51 po) à partir de la droite de la page.

Aux autres pages, le code à barres bidimensionnel doit figurer à la verticale, de manière à être lisible de bas en haut, à une distance variant

- entre 0,5 et 5,0 cm (0,20 et 1,96 po) de la droite de la feuille;
- entre 2 et 14 cm (0,79 et 5,51 po) du haut de la page.

Vous trouverez, dans la section de notre site Internet réservée aux partenaires à l'adresse **[www.revenuquebec.ca/partenaires](http://www.revenuquebec.ca/partenaires)**, la liste des codes à barres bidimensionnels qui doivent être ajoutés au formulaire produit par ordinateur. Pour accéder à cette liste, vous devez cliquer sur Accès aux documents, dans le coin supérieur droit de la page. Notez que vous aurez besoin de votre code d'utilisateur.

### **Points d'ancrage**

Les points d'ancrage servent à déterminer le centre de la feuille et doivent eux aussi être reproduits dans le formulaire. Ils doivent

- figurer dans le coin supérieur droit et dans le coin inférieur gauche des parties 1 et 2;
- avoir une longueur minimale de 2 cm (0,79 po) de chaque côté.

Notez qu'un espace sans texte d'au moins 3 mm (0,12 po) doit être conservé autour des points d'ancrage. De plus, il faut éviter de placer du texte à l'extérieur des points d'ancrage.

### **Numéro IFTA**

Le numéro IFTA figurant à la partie 3 du formulaire CAZ-510 doit se trouver au même endroit dans le formulaire produit par ordinateur.

### **Impression**

Le concepteur doit s'assurer que la présentation du formulaire et les données saisies seront reproduites avec exactitude lors de l'impression. L'impression des données doit être claire et les caractères ne doivent pas empiéter sur les cases. Les montants doivent être inscrits correctement dans les espaces réservés à cette fin.

## 3 RENSEIGNEMENTS À L'INTENTION DE L'UTILISATEUR

Il est conseillé à l'utilisateur de choisir un logiciel qui comporte un numéro d'autorisation. Notez que cette autorisation n'est valide que pour la version du formulaire qui est alors en vigueur. Lorsque le logiciel utilisé pour produire une déclaration n'est pas un logiciel autorisé, il y a un **plus grand risque** que la déclaration ne soit pas traitée et que nous la retournions au transporteur. Le cas échéant, ce dernier encourt **l'imposition d'intérêts et de pénalités**. Veuillez consulter notre site Internet pour connaître la liste des logiciels autorisés.

---

### Raisons motivant le refus d'une déclaration

---

Nous pouvons refuser de traiter une déclaration et la retourner au transporteur, notamment pour les raisons suivantes :

- des parties de la déclaration ou des renseignements obligatoires sont absents;
- l'impression des données est mauvaise;
- plusieurs données sont inscrites à l'extérieur des espaces prévus à cette fin (décalage des données);
- les champs ombrés sont trop foncés (insuffisance de contraste);
- le formulaire est en mauvais état.

---

### Production et transmission d'une déclaration produite par ordinateur

---

Même si les parties 1, 2 et 3 de la déclaration sont produites au moyen d'un logiciel autorisé, l'utilisateur doit se servir du bordereau de paiement **qui accompagne le formulaire CAZ-510** pour effectuer son paiement, que ce soit par la poste, en personne à l'un de nos bureaux ou dans une institution financière.

Vous devez nous transmettre la déclaration par la poste ou nous la remettre en personne. Si vous n'utilisez pas l'enveloppe-réponse que nous avons expédiée avec le formulaire CAZ-510, faites-nous parvenir les documents à l'adresse suivante :

Centre de traitement IFTA  
Revenu Québec  
3800, rue de Marly  
Québec (Québec) G1X 4A5

#### Important

La date d'échéance indiquée sur le formulaire CAZ-510 doit être respectée pour le paiement et l'expédition des documents. Sinon, le transporteur encourt **l'imposition d'intérêts et de pénalités**.

## 4 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Vous pouvez vous procurer le formulaire CAZ-510 à l'un de nos bureaux. Vous pouvez aussi communiquer avec notre service à la clientèle, pour le commander.

Pour plus d'information, composez le 1 418 652-IFTA (4382) ou le 1 800 237-IFTA (4382) [sans frais].